

## Procès-verbal

### Conseil Municipal du mardi 10 mars 2026 à 18h30

**Présents :** GOUIRY Catherine, FREU Jean-Pierre, ROCHETTE Françoise, PEREZ Pierre, COMBES Séverine, PRATVIEL Brigitte, AMOROS Olivier, ROUSSEL Alexandra, ASSENS Jean-Marie, CARDOUAT Isabelle.

**Absents excusés :** BREEM Gérard *procuration* à Catherine GOUIRY, ROCHETTE Françoise *procuration* à PRATVIEL Brigitte, LOUSSERT Hervé.

**Absent :** Éric ROLAND

Séverine COMBES désignée secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 18/12/2025 approuvé à l'unanimité.

#### **1. Compte financier unique principal 2025**

Délibération pour approuver le CFU Principal 2025. Mme le Maire propose de reporter le vote expliquant que le compte financier unique provisoire n'a pas été encore renvoyé validé par le trésor public et permettant d'accorder parfaitement les comptes. Il pourrait y avoir des ajustements à la marge, mais il est préférable de ne pas prendre de risque. **Accord à l'unanimité.** Isabelle CARDOUAT aurait préféré que le budget primitif 2026 ne soit pas voté non plus. Catherine GOUIRY précise que c'est un choix, et que la municipalité qui sera élue aura toujours la possibilité de modifier le budget par décision modificative.

#### **2. Affectation de résultat de l'exercice 2025**

Proposition d'affecter le résultat de l'exercice 2025 à la section d'investissement du budget 2026 pour un montant de 130 839,64 €. **Approuvé à l'unanimité.**

#### **3. Budget principal 2026**

Délibération pour approuver le budget 2026. Mme le Maire donne lecture des propositions d'inscriptions budgétaires par chapitre en fonctionnement et investissement.

**La section de fonctionnement** qui s'équilibre à **1 401 630,00 €** est proposée comme suit :

**En Dépenses :** charges à caractère général : 381 880,00 € au Chapitre 011, charges de personnel et frais assimilés : 673 000,00 € au 012, atténuation de produits : 13 500,00 € au 014, autres charges de gestion courante : 219 900,00 € au Chapitre 65, charges financières : 13 200,00 € au Chapitre 66, charges spécifiques : 2 000,00 € au Chapitre 67, dotations aux provisions : 4 000,00 € au chapitre 68, virement à la section d'Investissement : 94 150,00 € au Chapitre 023

**En Recettes :** atténuation de charges : 4 000,00 € au Chapitre 013, produits des services, du domaine et des ventes diverses : 82 500,00 € au 70, impôts et taxes : 61 900,00 € au Chapitre 73, fiscalité directe locale : 897 500,00 € au 731, dotations, subventions et participations : 333 630,00 € au Chapitre 74, autres produits de gestion courante : 22 000,00 € au chapitre 75.

**La section d'Investissement** qui s'équilibre à **1 216 484,40 €** (les restes à réaliser de 2025 étant de 626 073,00 € en dépenses et 445 109,32 € en recettes) est proposée comme suit :

**En Dépenses nouvelles :** Immobilisations incorporelles : 52 000,00 € au chapitre 20, subventions d'équipement : 1 485,36 € au 204, immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, réseaux divers, ...) 231 507,06 €, immobilisations en cours (constructions, installations, matériels et outillage techniques) 200 000,00 € Chapitre 23, emprunts et dettes assimilées : 106 000,00 € au Chapitre 16.

**En Recettes:** subventions d'investissement : 157 331,90 € chapitre 13 en propositions nouvelles, et restes à réaliser reportés de 2025 de 445 109,32 €, virement de la section de fonctionnement : 94 150,00 € au 021, dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, taxe

d'aménagement) 175 558,62 € au Chapitre 10, dont 130 839,64 € d'excédent de fonctionnement capitalisés de 2025 au compte 1068, produits de cession d'immobilisations : 275 000,00 € au chapitre 024, excédent d'investissement reporté : 69 334,56 € au Chapitre 001.

Catherine GOIRY donne lecture détaillée des investissements en restes à réaliser et nouvellement proposés (Installation de la vidéoprotection, travaux à la maison des douaniers, restauration de l'église tranche optionnelle 2, désimperméabilisation de la cour d'école, réfections de voiries, ...).

Le budget est **approuvé à la majorité, deux votes contre de Jean-Marie ASSENS et Isabelle CARDOUAT.**

**4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026**

Proposition de maintien des taux de 2025 : taxe d'habitation figée à 16,20%, Taxe foncière sur les propriétés bâties à 58,10% et non bâties 75,74%. **Approuvé à l'unanimité.**

**5. Subventions aux associations locales**

Délibération pour validation des propositions de la commission après examen des dossiers de demande déposés par les associations, pour un total de 12 460,00 €. **Approuvé à l'unanimité.**

**6. Participations et adhésions diverses (Fonds de Solidarité pour le Logement 200,00 €, FEDON11 200,00 €). Approuvé à l'unanimité.**

**7. Compte Financier Unique Petite Enfance 2025**

Les résultats de l'exercice 2025 constatés dans le Compte Financier Unique Petite Enfance sont en **recettes de 342 513,80 €** et en **dépenses de 293 096,15 €**, soit un **résultat excédentaire de 49 417,65 €**. Mme le Maire doit se retirer au moment du vote. M. Jean-Pierre FREU, Adjoint au Maire soumet le Compte Financier Unique Crèche Petite Enfance 2025 à l'approbation du Conseil Municipal. **Approuvé à l'unanimité.**

**8. Budget Petite Enfance 2026**

La **section de fonctionnement** qui s'équilibre à **321 600,00 €** est proposée comme suit :  
**En Dépenses**, charges à caractère général : 47 500,00 € au Chapitre 011, charges de personnel et frais assimilés : 274 000,00 € au 012, autres charges de gestion courante : 100,00 €  
**En Recettes, atténuation** de charges : 2 000,00 € au Chapitre 013, produits des services, du domaine et des ventes diverses : 80 000,00 € au 70, dotations, subventions et participations : 190 132,00 € au Chapitre 74, autres produits divers de gestion courante 50,00 € au 75, excédent de fonctionnement reporté 49 417,65 € au 002. **Approuvé à l'unanimité.**

**9. Tableau des effectifs 2026**

Mise à jour du tableau des effectifs pour l'année 2026, tenant compte notamment des évolutions du temps de travail pour un agent de crèche et pour la prévision de recrutement d'un agent de police municipale à 35h00. **Approuvé à l'unanimité.**

**10. Modification du temps de travail d'un agent de crèche**

Délibération pour passage de Mme Carton, Educatrice de jeunes enfants de classe de 17h30 à 19h30 après avis favorable du centre de gestion de la fonction publique de l'Aude. **Approuvé à l'unanimité.**

**11. Règles relatives au compte épargne temps pour le personnel municipal**

Délibération pour approuver les règles relatives à la gestion du compte épargne temps des agents de la commune après avis favorable du CDG11. **Approuvé à l'unanimité.**

## **12. Régime indemnitaire pour la filière police municipale**

Délibération de mise en place du régime indemnitaire pour la filière police municipale appelé indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour l'agent de police municipale de catégorie C après avis favorable du CDG 11. La part fixe est déterminée en appliquant au montant de traitement soumis à retenue pour pension, un taux individuel proposé dans la limite d'un pourcentage maximum de 30% pour le cadre d'emploi des agents de police municipale. Les critères d'appréciation de la valeur professionnelle sont l'assiduité, la manière de servir et l'engagement professionnel. Le montant maximum de la part variable est proposé pour un montant maximum annuel de 1000,00 €. **Approuvé à l'unanimité.**

## **13. Cession d'une partie du CR 432 du fossé après enquête publique**

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue en mairie du 23 janvier au 6 février, et à l'avis favorable du commissaire enquêteur, délibération pour réalisation de la cession d'une partie du chemin 432 du fossé au profit du Domaine PILENIUM représenté par M. MOULIN Paul. Les conditions de ventes proposées sont les suivantes : pour un montant total de 1 952,50 € correspondant au prix appliqué de 0,50 € X 565 m<sup>2</sup> soit 282,50 €, et à la mise à la charge de l'acquéreur des frais de géomètre pour un montant de 1 020,00 € TTC et de la moitié des frais d'enquête publique représentant 650,00 € TTC. Il est également proposé de mettre les frais de notaires à la charge de l'acquéreur. **Approuvé à l'unanimité.** Remarque de Mme CARDOUAT Isabelle concernant le chemin qui longe la propriété et qui est bloqué par une chaîne. L'accès doit être possible pour les promeneurs et les pompiers.

## **14. Echange pour régularisation du déplacement d'une partie chemin VCC 117 de la Bandarelle après enquête publique**

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue en mairie du 23 janvier au 6 février, et à l'avis favorable du commissaire enquêteur, délibération pour finalisation de l'échange d'une partie de la voie communale à caractère de chemin n°117 de la Bandarelle, entre la commune et M. DEHON et Mme MENA propriétaires riverains, permettant d'acter le déplacement effectif du chemin. Il est proposé, comme indiqué en réserve par le commissaire enquêteur, de demander à M. DEHON et Mme MENA d'effectuer des travaux permettant de rendre carrossable la partie du chemin revenant à la commune. Il est également proposé de porter les frais notariés à la charge du demandeur. **Approuvé à l'unanimité.**

## **15. Convention de servitude de passage pour renouvellement de la canalisation de transport de gaz TEREGA**

Délibération pour approbation de la convention de servitude classique pour le passage de la canalisation de gaz naturel sur les parcelles cadastrées section D 1272 à Matte-Caude, A 693, 917, 1317 à Pech Redondel et A 1030 à Broutes-Mortes. **Approuvé à l'unanimité.**

## **Affaires diverses et décisions du Maire**

### **Catherine GOIRY**

Décisions du maire :

- Marché de travaux pour la maison des douaniers
- Protection fonctionnelle accordée à un agent

### **Lecture du compte rendu de commission de Françoise ROCHETTE**

- Rappel des vœux à la population et aux aînés avec une très bonne participation et une très belle prestation de la Revue Bellissima.
- Le bulletin municipal a été distribué début janvier comme prévu.
- Ecole : lors du dernier conseil d'école, il a été remonté que le changement de prestataire pour les repas de la cantine est apprécié par les familles.

- Agenda : La tempora aura lieu le 23 juillet 2026 sur la commune ; La médiathèque du Grand Narbonne programme une lecture mise en voix par le théâtre des 4 saisons : « les règles du savoir-vivre dans la société moderne. »
- Crèche : projet bus « parlons santé » : une matinée intitulée « pour prendre soin de soi et de ses enfants » est en cours de préparation. Différents stands et ateliers seront proposés dans la cour d'école pour parler et renforcer l'éveil du goût, le développement psychomoteur, le développement cognitif avec l'accès à la lecture et aux jeux...le mercredi 15 avril. Des partenaires seront associés à cette manifestation : Protection Maternelle et Infantile, diététicien, éducateur yoga

#### **Séverine COMBES**

- Club des 3 moulins avec renouvellement du bureau M. et Mme Fournier et Mme GARCIA Christiane
- Réunion de la commission d'attribution des subventions
- Prochaines manifestations : karaoké le 21 mars, fête foraine les 9 et 10 avril avec renouvellement des forains

#### **Pierre PEREZ :**

- Travaux d'Intérêts Généraux, plusieurs jeunes qui sont intervenus au muret de la passière, au cimetière et pour le nettoyage du terrain de tennis et du parking suite aux intempéries ; Remerciements aux deux éducateurs qui font un travail exceptionnel.
- Remerciements au groupe de bénévoles qui a débroussaillé le mur en pierre le long de saline et de la maison des douaniers en janvier et février. Prochaine intervention à venir en collaboration avec le PNR.
- Remerciements aux bénévoles pour les composteurs et au Grand Narbonne qui intervient régulièrement

#### **Jean-Marie ASSENS :**

- Précise qu'il a voté contre le budget car aurait préféré qu'il intervienne après les élections.
- Demande des nouvelles concernant rebouchage des trous sur les chemins et en particulier celui des plages, Jean-Pierre FREU répond que l'information a été remontée à Bages et Narbonne, ce chemin étant sur 3 communes et qu'une intervention de la commune sera programmée dès que le temps le permettra.
- Demande si le permis de la distillerie est-il consultable. Réponse positive, plusieurs personnes l'ont déjà consulté.

#### **Jean-Pierre FREU :**

- Rapport sur les intempéries du 15 au 20 janvier 2026 : Entre le 15 et le 20 janvier 2026, notre commune a connu un épisode pluvieux exceptionnel, avec des cumulés atteignant près de 300 mm. Malgré l'importance des précipitations, aucun dégât majeur n'a été constaté sur le territoire communal, l'écoulement des eaux pluviales s'étant effectué de manière satisfaisante, d'où l'efficacité des travaux avec le caillebotis rue du monument.

Cependant, certains pontons ont subi des affaissements localisés, nécessitant leur fermeture temporaire par arrêté municipal. Grâce à l'intervention rapide de nos services techniques, ces désordres ont pu être réparés dans les meilleurs délais.

Ce retour d'expérience confirme l'efficacité de notre réseau pluvial, tout en soulignant la nécessité de poursuivre la vigilance et l'entretien des infrastructures sensibles.

- Compte-rendu des dégâts causés par la tempête Nils du 12 février 2026

La tempête Nils, survenue le 12 février 2026, a provoqué d'importants dégâts sur la commune, entraînant la chute de nombreux arbres, tant sur le domaine public que chez des particuliers.

- Dégâts sur le domaine communal

Plusieurs interventions ont été nécessaires pour rétablir la circulation et sécuriser les lieux :

- Lieu-dit L'Angèle : intervention conjointe du service technique et de la SPIE pour dégager un poteau obstruant la route.
- Traverse de Sigean : plusieurs arbres tombés, dégagés rapidement par l'entreprise Garcia afin de rouvrir les voies.
- Table des chasseurs : intervention de M. Marty pour dégager plusieurs arbres.
- Route de Bages, stade municipal et tennis : le service technique a dû intervenir à plusieurs reprises pour sécuriser les accès.

- Dégâts chez les particuliers

Plusieurs habitations et propriétés privées ont également été touchées :

- Distillerie : un arbre centenaire est tombé en partie sur la chaussée, nécessitant l'intervention du service technique pour libérer la voie.
- Propriétés de Mmes et Mrs KENDERIAN et CARDOUAT : un très gros arbre est tombé entre les deux maisons.
- Parc d'Anne-Marie FABRE : de nombreux arbres ont été abattus par la tempête.
- Parc RAMBAUD : 15 gros arbres sont également tombés.

- Bilan et perspectives

Ces événements soulignent la vulnérabilité de notre patrimoine arboré face aux intempéries. Il sera nécessaire d'envisager des mesures préventives, telles que l'élagage régulier des arbres les plus fragiles ou la sécurisation des zones sensibles, afin de limiter les risques lors des prochains épisodes venteux.

- VOIRIES

Des travaux d'enfouissement des réseaux électriques rue du télégraphe devant être réalisés par le SYADEN devraient probablement démarrer au cours de ce premier semestre 2026.

- WC publics et tarif du parking de l'Horte

Dans le cadre de la rénovation de la maison des douaniers, les nouveaux sanitaires publics installés sur le parking Paynat de l'Horte sont désormais opérationnels. Ces toilettes, accessibles gratuitement, s'inscrivent dans la volonté de la commune d'améliorer le confort et les services offerts aux usagers et aux visiteurs.

Par ailleurs, il est à noter que le tarif horaire du parking de l'Horte a été révisé, passant de 0,70 € à 1 €. Cette adaptation tarifaire vise à mieux répondre aux enjeux de gestion et d'entretien des infrastructures communales.

- MAISON DES DOUANIERS

Les travaux de rénovation de la maison des douaniers débutent cette semaine, pour un montant total de **84 747 € HT**. Ce chantier, dont la livraison est prévue pour **fin mai – début juin 2026**, mobilise plusieurs entreprises locales et spécialisées :

Répartition des lots et entreprises		
Entreprise	Lot / Prestations	Montant (€ HT)
Art et Façade	Enduits intérieurs et extérieurs	47 096
Mignard	Gros œuvre	8 897,54
Métal Fabric	Menuiseries	6 510
SGE Bois	Platelage extérieur	5 243,40
SPIE	Électricité, VMC, alarme, vidéoprotection	17 000

Ce projet s'inscrit dans la valorisation du patrimoine communal et l'amélioration des services publics. Un point d'étape sera présenté lors du prochain conseil municipal.

#### - VIDEOPROTECTION

La commune finalise actuellement l'installation de son système de vidéoprotection. Les premiers essais réalisés se révèlent très satisfaisants, confirmant la pertinence des choix techniques opérés.

#### Détails du dispositif

19 caméras seront prochainement opérationnelles, positionnées sur les sites stratégiques de la commune, conformément à la réglementation en vigueur. Ces équipements sont reliés à un Centre de Supervision Urbain (CSU) sécurisé, installé en mairie, garantissant ainsi la protection des données et le respect des règles de confidentialité.

Ce nouveau système renforcera la sécurité des habitants et des biens, tout en permettant une meilleure gestion des espaces publics.

#### - ANTENNE TDF

Lors de notre séance du 1<sup>er</sup> septembre 2024, le conseil municipal a examiné la demande de la société TDF visant à installer une antenne relais sur notre territoire. Après étude des dossiers, des études d'impact et des alternatives possibles, **nous avons émis un avis favorable à l'unanimité, y compris avec la présence de l'opposition**. Ce choix a été guidé par deux objectifs majeurs : améliorer significativement la couverture mobile pour nos habitants et nos entreprises, et générer des revenus complémentaires pour la commune, sans alourdir la fiscalité locale.

Le site retenu, à l'arrière du terrain de tennis en zone UCep, a été jugé le plus adapté pour concilier efficacité technique et respect de notre cadre de vie. L'antenne, d'une hauteur de 30 mètres, sera moins imposante que la plupart des installations similaires, et son éloignement des habitations limite les nuisances potentielles.

#### Sur la question de la concertation

Nous entendons les remarques exprimées sur les réseaux sociaux concernant l'aspect visuel et le sentiment d'un manque de consultation. Il est important de rappeler que le conseil municipal, **instance démocratique élue**, a débattu et voté ce projet en toute transparence. Cependant, nous reconnaissons qu'une information plus large aurait pu être organisée en amont.

#### Les bénéfices pour la commune

Ce projet permettra d'améliorer la qualité du réseau mobile, un enjeu crucial pour notre attractivité et notre quotidien. Par ailleurs, le bail signé prévoit un loyer annuel de 8 000 € pour le premier opérateur,

majoré de 2 000 € par opérateur supplémentaire, ce qui représentera une ressource nouvelle pour financer des projets locaux sans augmenter les impôts.

### **Engagement de transparence et de suivi**

Nous restons à votre écoute et nous engageons à vous tenir informés de l'avancée des travaux.

En cette période pré-électorale, il est essentiel de rappeler que chaque décision est prise dans l'intérêt général, avec rigueur et transparence. Nous restons disponibles pour échanger sur ce sujet et sur tous les projets qui concernent l'avenir de notre commune.

### **Catherine GOIRY : étude du PNR qui va être réalisé pour savoir dans quelle mesure ils pourraient intervenir pour lutter contre le risque incendie.**

Demande d'Amandine FABRE, concernant placette du pla, devant le caveau de vente sur la possibilité de bénéficier d'un espace sur le domaine public et proposition de manifestation le 16 mai pour mise en valeur de productrices.

Pastoralisme avec le PNR : élèves de BTS vers le 26 mars pour étudier les possibilités de pastoralisme sur les communes du parc.

Dernier Conseil Municipal du mandat, remerciements à tous les élus, associations, Peyriacois pour leur implication dans la vie communale.

**Séance levée à 19h30**